



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019
N°65 / 2019

PREFECTURE DE MAYOTTE
REGULE 09 OCT. 2019
D.R.C.L

En exercice : 30

Présents : 07

Absents : 23

Procuration : 0

Votants : 07

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH,
Soilihi AHMED,
Fonte IBRAHIM,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA,
Mariama MHIDINI,
El Farsi SAID,
Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI

Étaient absents :

Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Zalihata ABOUDOU,
Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI,
Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA,
Chamsia DJIHADI SOILIHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA,
Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI,
Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Angatahi MELA,
Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM

Objet :

Aménagement Musical Plage
Secteur 1 :

Demande de réaffectation FSIL 2019

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de septembre, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur 2^{ème} convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 9 septembre 2019 et sans obligation de quorum, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes le
09/10 /2019

Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu la Loi d'orientation pour l'outre-mer n°2000-1207 du 13 décembre 2000 ;
Vu le courrier n°PL/ISM2019/09/20 daté du 27 septembre 2019 portant réaffectation de la demande de subvention FSIL pour l'aménagement de Mtsamoudzou/Saziley ;
Vu le courrier de réponse de Monsieur le Préfet daté du 1^{er} octobre 2019 portant réaffectation de la demande de subvention FSIL pour l'aménagement de la plage de Mtsamoudou/Saziley ;
Considérant qu'à la date du 13 septembre 2019, les autorisations du propriétaire (Conservatoire du Littoral) n'ont toujours pas été obtenues pour mener à bien le projet d'aménagement de la plage de Mtsamoudou/Saziley ;
Considérant l'urgence de finaliser le dossier de demande de financement auprès du FSIL nécessitant entre autres la justification de la maîtrise foncière, au risque de perdre les crédits prévus ;
Considérant la maturité du projet d'aménagement de Musical Plage – Secteur 1 dite « Zone Naturel » sous maîtrise foncière de la commune de Bandré, partenaire du projet ;
Considérant l'opportunité de réaffecter les crédits FSIL 2019, à hauteur de 174 195 euros, initialement demandés pour l'aménagement de la plage de Mtamoudou/Saziley, mais au profit dorénavant du projet d'aménagement Musical Plage – Secteur 1 ;
Considérant le plan de financement du projet d'aménagement Musical Plage – Secteur intégrant le financement FSIL 2019 comme suit :

Dépenses		Recettes	
Lot 1 : VRD & Maçonnerie	125 029 €	Etat – FSIL 2019	174 195 €
Lot 2 : Espaces verts & mobilier	302 942 €	Fonds Propres	183 589 €
		FCTVA	70 187 €
TOTAL DEPENSES	427 971 €	TOTAL RECETTES	427 971 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

D'approuver le projet « Aménagement de Musical Plage – Secteur 1 » ;
D'approuver le plan de financement dressé ci-dessus ;
De solliciter le financement FSIL 2019 à hauteur de 174 195 euros ;
D'autoriser le Président à signer tout document pour mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.



Fait à Bandré, le 08 Octobre 2019

Le Président

Ismaila MDEREMANE SAHEVA